



Modification No. 1 – Demande de proposition

Sollicitation No.: 1000221925

Titre: Ouvert – Services de transport au Manitoba

À la page 6

SUPPRIMER:

2.2.3 Soumissions présentées par courriel

Dans le courriel contenant leurs propositions, les soumissionnaires doivent clairement indiquer le numéro de la DP à la ligne « Objet » et inscrire clairement les renseignements suivants dans le corps du courriel :

- **autorité contractante : Miriam Britel**
- **numéro de la sollicitation: 1000221925**
- **date de clôture : 15 janvier 2021 à 8h30 HNE.**
- **nom et adresse du soumissionnaire**
- **« Dossier de soumission annexé »**

INSÉRER:

2.2.3 Soumissions présentées par courriel

Dans le courriel contenant leurs propositions, les soumissionnaires doivent clairement indiquer le numéro de la DP à la ligne « Objet » et inscrire clairement les renseignements suivants dans le corps du courriel :

- **autorité contractante : Miriam Britel**
- **numéro de la sollicitation: 1000221925**
- **date de clôture : 1^{er} février 2021 à 8h30 HNE.**
- **nom et adresse du soumissionnaire**
- **« Dossier de soumission annexé »**

À la page 11

SUPPRIMER :

N°	Critère technique obligatoire	Instructions aux soumissionnaires	Respecté (oui/non)	Numéro de la ou des pages pertinentes dans la soumission
M1 – Expérience du soumissionnaire				
M1.1	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services de transport semblables tels que définis à l'annexe A, Énoncé	Le soumissionnaire doit fournir une liste d'au moins trois (3) projets avec les renseignements suivants : a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom, le titre et le numéro de		

	des travaux, au cours des cinq (5) dernières années.	téléphone du chargé de projet; c) une brève description du projet; d) les dates de début et de fin des travaux dans le format suivant : de (mois-année) à (mois-année).		
M2 – Expérience des ressources proposées par le soumissionnaire				
M2.1	Le soumissionnaire doit fournir le nom complet de trois ressources différentes (chauffeurs).			
M2.2	Les ressources proposées (chauffeurs) par le soumissionnaire doivent posséder un permis de taxi valide dans la province du Manitoba.	Le soumissionnaire doit fournir une copie du permis pour chaque chauffeur proposé.		
M2.3	Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources (chauffeurs) qu'il propose possèdent un permis de conduire valide de classe 4.	Le soumissionnaire doit fournir une copie du permis de conduire valide de classe 4 pour chaque chauffeur qu'il propose.		
M2.4	Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources (chauffeurs) qu'il propose ont suivi le cours sur le transport des marchandises dangereuses.	Le soumissionnaire doit fournir une copie de la preuve de réussite du cours pour chaque chauffeur proposé.		

INSÉRER :

N°	Critère technique obligatoire	Instructions aux soumissionnaires	Respecté (oui/non)	Numéro de la ou des pages pertinentes dans la soumission
M1 – Expérience du soumissionnaire				
M1.1	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services de transport semblables tels que définis à l'annexe A, Énoncé des travaux, au cours des cinq (5) dernières années.	Le soumissionnaire doit fournir une liste d'au moins trois (3) projets avec les renseignements suivants : a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom, le titre et le numéro de téléphone du chargé de projet; c) une brève description du projet; d) les dates de début et de fin des travaux dans le format suivant : de (mois-année) à (mois-année).		
M2 – Expérience des ressources proposées par le soumissionnaire				
M2.1	Le soumissionnaire doit fournir le nom complet de trois ressources différentes (chauffeurs).			
M2.2	Les ressources proposées (chauffeurs) par le soumissionnaire doivent posséder un permis de taxi valide dans la province du	Le soumissionnaire doit fournir une copie du permis pour chaque chauffeur proposé.		

	Manitoba.			
M2.3	Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources (chauffeurs) qu'il propose possèdent un permis de conduire valide de classe 4.	Le soumissionnaire doit fournir une copie du permis de conduire valide de classe 4 pour chaque chauffeur qu'il propose.		

À la page 13

SUPPRIMER :

4.1.2 Évaluation financière

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et le joindre à sa soumission financière. Il doit donner suite à ce barème en indiquant dans sa soumission financière, pour chacune des périodes précisées ci-dessous, les taux fermes tout compris qu'il offre pour chacune des catégories précisées.

Categories	<u>Période 1</u>	<u>Période 2</u>	<u>Période 3</u>	Moyenne des tarifs (en \$ CAD) (D=[A+B+C]/3) (D)
	Période Initiale Date du Contrat au 31 mars 2022 (A)	Période optionnelle 1 1er avril 2022 au 31 mars 2023 (B)	Période optionnelle 2 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (C)	
Déplacement prévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement prévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement imprévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement imprévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement urgent – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement urgent – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Livraison - Prévu	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Livraison - Imprévu	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Livraison - Urgence	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
				\$

Total moyenne

INSÉRER :

4.1.2 Évaluation financière

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et le joindre à sa soumission financière. Il doit donner suite à ce barème en indiquant dans sa soumission financière, pour chacune des périodes précisées ci-dessous, les taux fermes tout compris qu'il offre pour chacune des catégories précisées.

Categories	<u>Période 1</u>	<u>Période 2</u>	<u>Période 3</u>	Moyenne des tarifs (en \$ CAD)
	Période Initiale Date du Contrat au 31 mars 2022 (A)	Période optionnelle 1 1er avril 2022 au 31 mars 2023 (B)	Période optionnelle 2 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (C)	(D=[A+B+C]/3) (D)
Déplacement prévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement prévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement imprévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement imprévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement urgent – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Déplacement urgent – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$
Total moyen				\$

À la page 27

SUPPRIMER EN ENTIER

INSÉRER :

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX Transport Thompson – Split Lake

1. PORTÉE

1.1. Introduction

La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada a besoin des services suivants :

1. transport aller-retour fiable pour le personnel de la DGSPNI, de l'aéroport de Thompson au poste de soins infirmiers de la DGSPNI à Split Lake.

1.2. Objectifs du besoin

L'entrepreneur doit assurer des services de transport à destination et en provenance du poste de soins infirmiers de la DGSPNI à Split Lake. Divers déplacements seront requis, notamment des déplacements prévus, des déplacements imprévus et des déplacements d'urgence

1.3. Contexte

La DGSPNI a un poste de soins infirmiers dans la collectivité nordique de Split Lake, au Manitoba. Actuellement, les membres du personnel de la DGSPNI prennent l'avion pour se rendre à Thompson, au Manitoba, et prennent un taxi de l'aéroport de Thompson jusqu'au poste de soins infirmiers de Split Lake, qui se trouve à 140 km. C'est la seule façon de se rendre dans la collectivité, et un flot constant de membres du personnel de la DGSPNI circulent donc en taxi dans les deux sens entre Thompson et Split Lake. Il y a des déplacements prévus entre Thompson et Split Lake qui s'harmonisent avec le changement de quart du personnel infirmier, mais il y a aussi souvent des déplacements imprévus qui sont urgents.

2. PORTÉE PARTICULIÈRE ET EXIGENCES

2.1. Services livrables et jalons

L'entrepreneur doit assurer :

1. un service de taxi fiable pour transporter les membres du personnel de la DGSPNI entre l'aéroport de Thompson et le poste de soins infirmiers de Split Lake.

Quatre (4) catégories de déplacements sont requises :

1. Transport du personnel infirmier
 - i) Déplacements prévus : Des déplacements aller-retour prévus auront lieu chaque semaine. Dans le cas de ces déplacements aller-retour, l'entrepreneur doit prendre les membres du personnel de la DGSPNI qui arrivent et leurs effets personnels à l'aéroport de Thompson et les conduire au poste de soins infirmiers de Split Lake, et ensuite prendre les membres du personnel de la DGSPNI qui partent et leurs effets personnels au poste de soins infirmiers de Split Lake et les conduire à l'aéroport de Thompson.

Il y aura quatre (4) déplacements aller-retour prévus par semaine : deux (2) déplacements aller-retour le lundi, un (1) déplacement aller-retour le jeudi et un (1) déplacement aller-retour le vendredi. Les deux (2) déplacements aller-retour du lundi devront avoir lieu en même temps; par conséquent, deux (2) véhicules distincts seront requis le lundi. Les déplacements seront effectués à heure fixe chaque semaine, entre 8 h et 17 h. Les heures exactes des déplacements seront déterminées à un moment ultérieur.
 - ii) Déplacements imprévus : Dans le cas des déplacements aller-retour imprévus, l'entrepreneur doit transporter les membres du personnel de la DGSPNI et leurs effets personnels entre l'aéroport de Thompson et le poste de soins infirmiers de Split Lake, dans l'un ou l'autre des sens. Ces déplacements peuvent avoir lieu n'importe quel jour de la semaine, entre 8 h et 17 h. Il y aura, en moyenne, un (1) déplacement imprévu par semaine.

- iii) Déplacements d'urgence : Dans le cas des déplacements d'urgence, l'entrepreneur doit ramener des membres du personnel de la DGSPNI de l'Hôpital général de Thompson au poste de soins infirmiers de Split Lake après qu'ils ont répondu à un appel de Medivac. Ces déplacements peuvent avoir lieu à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et n'importe quel jour de la semaine. Il y aura, en moyenne, un (1) déplacement d'urgence par semaine.

2.2. Spécifications et normes

Tous les chauffeurs doivent avoir un permis de conduire valide de classe 4 et un permis de taxi valide.

Les passagers admissibles sont les employés de la DGSPNI.

L'entrepreneur doit avoir trois (3) véhicules à sa disposition, dont une fourgonnette utilitaire.

Jusqu'à trois (3) chauffeurs doivent être disponibles pendant les périodes de pointe.

Chaque véhicule doit être conforme aux règlements du Manitoba, y compris aux exigences en matière de sécurité et de transport de personnes.

2.3. Points de livraison

Aéroport de Thompson, Hôpital général de Thompson, gare d'autobus Greyhound et poste de soins infirmiers de Split Lake

2.4. Langue de travail

Anglais

2.5 Soutien du Ministère

La DGSPNI fournira aux chauffeurs les itinéraires.

À la page 30

SUPPRIMER :

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

A – Période du contrat et périodes d'option du contrat

Pendant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé selon les modalités ci-après en contrepartie des travaux exécutés conformément au contrat.

Categories	<u>Période 1</u>	<u>Période 2</u>	<u>Période 3</u>
	Période Initiale Date du Contrat au 31 mars 2022 (A)	Période optionnelle 1 1er avril 2022 au 31 mars 2023 (B)	Période optionnelle 2 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (C)
Déplacement prévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement

Déplacement prévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement imprévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement imprévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement urgent – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement urgent – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Livraison - Prévu	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Livraison - Imprévu	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Livraison - Urgence	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Total avant taxes			1 000 000 .00\$

INSÉRER:

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

A – Période du contrat et périodes d’option du contrat

Pendant la période du contrat, l’entrepreneur sera payé selon les modalités ci-après en contrepartie des travaux exécutés conformément au contrat.

Categories	<u>Période 1</u>	<u>Période 2</u>	<u>Période 3</u>
	Période Initiale Date du Contrat au 31 mars 2022 (A)	Période optionnelle 1 1er avril 2022 au 31 mars 2023 (B)	Période optionnelle 2 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (C)
Déplacement prévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement prévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement imprévu – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement

Déplacement imprévu – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement urgent – Aller simple	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Déplacement urgent – Aller-Retour	\$/Déplacement	\$/Déplacement	\$/Déplacement
Total avant taxes			1 000 000 .00\$